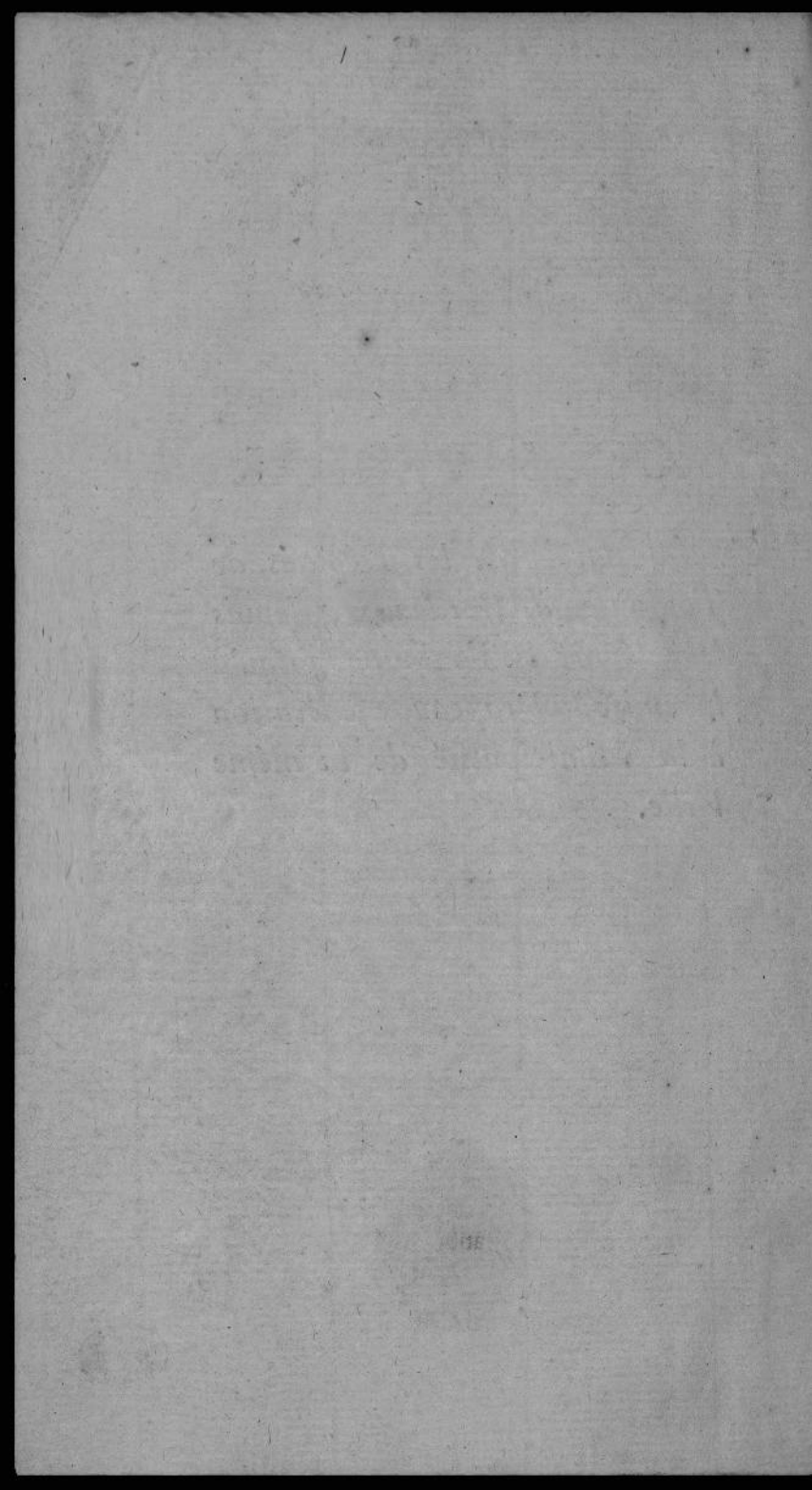


10/23 juin 1790

PROCÈS VERBAL

TENU par MM. les Députés de
Toulouse à Bordeaux, depuis
leur départ de Toulouse, jusqu'à
la remise du Drapeau de fédération
à la Municipalité de la même
Ville.







PROCÈS VERBAL

*Tenü par MM. les Députés de Toulouse
à Bordeaux , depuis leur départ de
Toulouse , jusqu'à la remise du Dra-
peau de fédération à la Municipalité
de la même Ville.*

LES Députés de Toulouse vers Bordeaux ayant fixé leur arrivée au Jeudi 10 Juin 1790 , les Régimens de Saint-Pierre , Puypaulin & Saint-Mexant , se sont empressés d'envoyer des Commissaires au lieu du rendez-vous de la Députation pour témoigner leur satisfaction à leurs camarades de Toulouse , qu'ils ont forcés à accepter des dîners de leurs Corps , malgré les instances des Députés & les motifs pris de l'état dans lequel ils se trouvoient avant d'avoir pu faire aucune sorte de préparatif de réception.

De retour au lieu de leur rendez-vous , MM. les Députés ont trouvé une invitation du Régiment de Saint-Seurin pour une fête préparée sur le jardin public.

Délibérant sur cette invitation , il a été observé

qu'il n'étoit pas dans les convenances que , revêtus d'un caractère public , les Envoyés de Toulouse se présentassent dans une fête publique à laquelle ils étoient appelés comme Députés avant d'avoir rempli les préliminaires de la remise de leurs pouvoirs à la Municipalité & au Général , les dîners qu'ils avoient reçus de leurs Camarades de Saint-Pierre , Puypaulin & Saint Mexant au moment de leur arrivée , ne pouvant tirer à aucune conséquence , devant être regardés comme des repas de famille , au lieu que la fête annoncée étoit absolument publique.

Par ces considérations , les Députés , mortifiés de ne pouvoir répondre comme ils l'auroient désiré à l'honnêteté de MM. de Saint-Seurin , ont chargé MM. Rouzet , Dussourd , Nogués & de Puget de se rendre chez le Commandant de ce Régiment pour lui témoigner leurs regrets , & les lui exprimer par écrit , s'ils ne le trouvoient pas chez lui ; ce qui a été exécuté.

Le lendemain matin , Vendredi onze , MM. les Députés assemblés dans le lieu du rendez-vous , rue Sainte-Catherine , après le compte rendu de la mention flatteuse qui avoit été faite de la députation au repas public de MM. de Saint-Seurin , M. Salettes , député de la Légion de la Dalbade , & M. Caussade , de la première de Saint-Barthelemi , ont remis leurs pouvoirs , qui ont été vérifiés ; & par la réunion de tous les Commissaires , la députation s'est trouvée composée de MM. Camy , Dus-

fourd , Baudens , Tournier , Dorliac , Chaptive , Zimmerman , Sahuqué , Traillac , Rouzet , Mailial , Loubet , Salettes , Trebos , Caussade , Murrel , Leflet-Panssiéron , Bellegarde , Carivenc , Puget , Nogués , Henaut & Sabatier.

Il a été ensuite délibéré d'envoyer six Commissaires vers M. le Maire pour lui faire politesse , & lui demander l'heure à laquelle la députation devra être reçue à l'Hôtel de Ville.

MM. Duffourd , Baudens , Zimmerman , Rouzet , Loubet & Puget se sont transportés chez M. de Fumel , à qui M. Rouzet a adressé la parole au nom de la députation. MM. les Commissaires ont été pleinement satisfaits de l'accueil de M. le Maire , qui leur a parlé avec beaucoup d'intérêt de Toulouse leur commune patrie.

Les Commissaires de retour au lieu du rendez-vous , la Députation s'est transportée à midi à l'Hôtel de Ville. M. Camy y a porté la parole , & remis le paquet de la Municipalité de Toulouse.

MM. les Officiers Municipaux de Bordeaux ont fait à MM. les Députés de Toulouse l'accueil le plus distingué : ils les ont prévenus d'une fête indiquée pour le surlendemain , & en les accompagnant jusques à la porte de la cour , ils ont été témoins des applaudissemens que la Commune a prodigué avec eux à la députation.

Même accueil à l'ancienne Intendance , où les Députés ont rendu leurs hommages à M. de Duras Général. M. Camy lui a adressé la parole en lui

remettant le paquet de l'armée Toulousaine.

De là la députation s'est présentée chez M. de Courpon.

Les Députés s'étant ensuite portés à la Bourse, deux de Messieurs de la Chambre du Commerce se sont empressés de leur faire toutes sortes de prévenances, ils les ont accompagnés dans toutes les salles & jusques au bas du grand escalier, où les Citoyens de Bordeaux ont exprimé aux Citoyens de Toulouse, par les plus vifs applaudissemens, combien la députation des Toulousains est agréable aux Bordelais. MM. les Députés, quoique engagés à se rendre à une assemblée de la Chambre du Commerce, n'ont pu profiter de cet avantage, dont ils ont été privés par les devoirs que leur mission leur donnoit à remplir.

Entrés à deux heures au Café National, le Président du club les a reçus; & par-tout ce qu'il leur a dit d'obligeant, a donné un nouveau prix aux applaudissemens qui ont été multipliés d'une manière bien flatteuse.

Le Samedi 12, MM. les Députés ont nommé des Commissaires pour les visites de tous les membres de la Municipalité, & de tous MM. les Chefs des Corps Militaires; MM. Trebos, Nogués, Murel & Caussade, ont été chargés de la première partie, & MM. Sabatier, Rouzet de Paget & Dussourd de la seconde.

Le soir, MM. de Bordeaux firent donner une serenade à MM. de Toulouse.

MM. les Maire & Officiers Municipaux, plusieurs de MM. les Chefs des Corps, tant patriotiques, que des Troupes de ligne, ont été reçus, où se sont présentés au rendez-vous de la Députation.

Indépendamment des invitations particulières, auxquelles quelques Députés se sont rendus tous les jours, elles ont été si fort multipliées, que les Commissaires chargés de faire les visites aux Chefs des Corps, ont eu mandat de proposer plusieurs excuses, & de témoigner beaucoup de regrets au nom de la Députation.

Le Dimanche 13, dix de MM. les Officiers Municipaux & M. le Procureur de la Commune se sont transportés au lieu du rendez-vous de la Députation, pour y prendre MM. les Députés & les conduire au lieu du repas près le jardin public.

On comptoit au nombre des convives tous les membres de la Municipalité & les Notables, tout l'Etat-Major Général, les Chefs de tous les Corps de l'Armée patriotique. Les trois Chefs de Champagne, ceux de l'artillerie & du Génie, des Volontaires du détachement de l'Armée Bordelaise à Moissac, des Grenadiers, Chasseurs & Soldats de Champagne, l'entière députation de Toulouse & les Montalbanais délivrés de prison, avec leur Chef.

M. Camy, comme premier de la députation de Toulouse, fut placé entre M. de Fumel Maire & M. de Duras, Général.

M. Camy rendit la fanté pour l'Armée patriotique de Toulouse , & M. Rouzet pour la Municipalité.

MM. Sabatier & Duffourd chanterent des couplets dont on demanda l'impression.

Les Députés ont été invités le même jour à une représentation de la Caravane , & d'une petite piece en vaudevilles , analogue aux circonstances , intitulée : *le Retour des Patriotes*. Les Toulousains placés , autant qu'il fut possible , dans la loge de MM. les Officiers Municipaux , furent célébrés dans un couplet.

Le soir il y a eu bal paré.

Le Lundi 14 , MM. les Députés invités à un Conseil de l'Armée patriotique , ayant été avertis à 6 heures du soir , se sont rendus en corps à l'ancienne Intendance , où la Garde étant sous les armes , ils ont été introduits par des Commissaires.

On venoit de lire l'adresse de l'Armée patriotique de Toulouse à l'Armée patriotique de Bordeaux , & M. de Duras , Général , a exprimé aux Députés le plaisir qu'elle avoit fait à l'Assemblée.

On y a introduit bientôt après les Patriotes de Montauban , qui ont renouvelé les expressions de leur reconnoissance.

La formule de serment à prêter par les deux Armées lors de la cérémonie de la confédération ayant été lue , M. Rouzet , Secrétaire , a proposé

quelques observations relatives à la nécessité du concours de la Municipalité ; mais l'entrée de MM. Sers & Marignac , Officiers Municipaux , a bientôt accéléré l'arrêté pris par le Conseil , de former une commission pour régler tous les préparatifs de la fête & le cérémonial , ainsi que les formules des sermens , &c.....

On a envoyé des Commissaires à MM. de Champagne , pour les engager à se joindre à ladite commission.

Dans cet intervalle , on a agité la question de savoir si MM. de Bergerac & les Corps armés de la Sénéchaussée , tant ceux qui sont sous le commandement de M. Duras que les autres , pouvoient être admis à la confédération proposée par MM. de Toulouse.

Après plusieurs interpellations de quelques honorables Membres sur l'étendue des pouvoirs respectifs , M. Rouzet , portant la parole , a rendu compte entr'autres de la demande qui avoit été faite par la Commune à Toulouse , de se confédérer avec les Gardes & Municipalités qui avoient offert des secours au Détachement de l'Armée Bordelaise.

Ensuite lorsqu'il a été question de la conduite de la Municipalité de Montauban , & de ce que les Citoyens de Bordeaux avoient à faire pour justifier celle qu'ils ont tenue , M. Rouzet a observé que cette partie intéressoit beaucoup trop ses Concitoyens , jaloux de faire rendre à leurs bons amis de

Bordeaux toute la justice qui leur est due , pour qu'il dût garder le silence sur les éclaircissemens que ses Commettans pourroient fournir.

Un de MM. de Montauban ayant aussi été entendu , & M. Ducos chargé du rapport de la marche du détachement Bordelais ayant demandé le renvoi à Vendredi , il a été indiqué un Conseil extraordinaire pour ce jour-là , avec invitation à MM. de Toulouse & de Montauban de fournir tous les éclaircissemens qui seront à leur disposition.

A la sortie de ce Conseil , MM. les Députés réunis dans le lieu du rendez-vous , ont d'abord procédé par scrutin individuel , à la nomination de quatre Commissaires pour se rendre le lendemain Mardi 15 , à onze heures du matin , à l'Hôtel de Ville , en exécution du délibéré ; & les quatre scrutins ont successivement donné pour Commissaires MM. Rouzet , Bellegarde , Duffourd , & de Puget.

On a ensuite agité la question relative aux pouvoirs pour la confédération avec Bergerac & autres Corps étrangers à l'armée Bordelaise qui a formé le détachement envoyé à Moissac , & il a été délibéré de s'en rapporter à la prudence des Commissaires & à la sagesse de MM. les Officiers Municipaux.

MM. Rouzet , Bellegarde , Duffourd & de Puget se sont rendus le Mardi 15 à l'Hôtel de Ville , à l'heure indiquée , où , après la préparation

des principaux articles, on a nommé une commission rétrécie pour la continuation du travail & notamment pour la rédaction du pacte fédératif & pour le drapeau à donner par l'armée Bordelaise à l'armée Toulousaine, en attendant que les Députés de Bordeaux en reçoivent un en échange à Toulouse.

M. Rouzet, nommé pour cette commission rétrécie, s'est rendu le même jour à l'Hôtel de Ville à sept heures du soir, où le travail a été continué.

Le drapeau y a été projeté, *tel qu'il a été depuis exécuté*, aux trois couleurs de la Nation, dans le même ordre que pour les écharpes, & terminé en trois pointes, au lieu d'être carré, portant, d'un côté, *la Nation* en lettres d'or, sur le blanc, *la Loi*, sur le bleu, *le Roi*, sur le rouge, en argent. De l'autre, l'union représentée par deux mains de couleur naturelle, portant à une chaîne d'acier les deux noms de *Bordeaux* & de *Toulouse* enlacés en autant de chiffres que de lettres dont le nombre se trouve égal dans l'un & dans l'autre.

Cette idée a paru infiniment plus conforme aux principes de la Constitution, que l'accolement des écussons de Bordeaux & de Toulouse, qui, quoique bien imposans, tiennent trop au vieux style (1).

(1) L'instance du Député de Toulouse pour préférer la simplicité des noms aux prétentions des blasons, se trouve

Le centre de la guirlande des deux noms, chargé de l'autel, sur lequel les Français des deux Cités se sont mutuellement juré une amitié aussi parfaite que celle qui dans les temps héroïques distinguait Castor & Pollux, dont la mémoire est rappelée par l'étoile qui couronnoit leur coëffure.

La cravatte du drapeau y a été également projetée des trois couleurs de la Nation.

Le lendemain 16, les quatre Commissaires se sont rendus à onze heures du matin à la commission générale, où l'on a définitivement arrêté l'ordre qui a été communiqué imprimé à toutes les Parties intéressées.

Le Conseil de l'Armée patriotique ayant demandé deux des Commissaires présens, MM. de Bellegarde & de Puget s'y sont rendus, & MM. Rouzet & Dussourd ont resté à l'Hôtel de Ville.

Le même jour 16, MM. les Députés se sont réunis pour entendre le rapport de leurs Commissaires, & il a été délibéré que M. Camy recevoit le drapeau, & que le sort indiqueroit celui des Députés qui devoit le porter & le remettre à la Municipalité à Toulouse, ce qui a procuré à M. Murel l'avantage de cette cérémonie.

bien agréablement justifiée par le décret du 19, qui, en défendant les qualifications de Prince, Duc, Marquis, &c..... supprime les titres & les armoiries; il insistoit le 15 à Bordeaux, pour ce qui a été décrété le 19 à Paris.

ORDRE

POUR la Confédération de la Garde nationale Bordelaise, avec le Régiment de Champagne & les Députés des Gardes nationales de Toulouse, Bergerac & autres du Département de la Gironde, sous les ordres de M. le Duc de Duras, qui doit être faite le 17 Juin 1790.

ON battra demain la générale, & on sonnera le boute-felle à une heure après midi ; à deux heures, l'assemblée & la charge ; à deux heures trois quarts, le drapeau & à cheval ; & on rappellera tout de suite, pour que les Régimens soient rendus à quatre heures précises au Champ de Mars.

Les troupes de la Garde nationale seront formées sur deux lignes dans les deux grands côtés du carré du Champ de Mars.

Le Régiment de Champagne, ayant à sa gauche l'artillerie du Château, occupera la grande allée sous la terrasse, faisant face à l'artillerie ; & l'artillerie occupera le côté opposé, faisant face à Champagne, observant de diriger son canon vers la grille, du côté des Chartrons, ayant le corps du Génie à sa droite & à sa gauche, sur deux rangs.

Saint-Rémi aura la droite de la première ligne, qui appuyera sur cette grande allée qu'occupera Champagne, & aura à sa gauche Saint-Eloi & Sainte-Colombe.

Le Régiment de Saint-Pierre aura la droite du grand côté opposé, & aura à sa gauche Puypaulin, Saint-Michel, Saint-Mexant, qui formera la gauche de la première ligne.

A la seconde ligne , derriere Saint-Rémi , le Régiment de Saint-Projet aura à sa gauche Sainte-Croix & Sainte-Eulalie. Sur le côté opposé , derriere Saint-Pierre , sera placé Saint-Siméon , ayant à sa gauche Saint-Seurin & Saint-Christoly , qui aura la gauche de la seconde ligne.

Les places de chaque Régiment seront indiquées , ainsi que celles des bataillons , sur des lignes qui seront tracées.

Ayant laissé la liberté aux volontaires qui étoient occupés de leurs travaux de ne point se rendre à cette cérémonie , on suppose les compagnies beaucoup moins nombreuses que le jour de la prestation du serment ; de sorte qu'on n'a donné au front des bataillons que quatre-vingt-sept pieds : ainsi il faudra former les compagnies sur six rangs , & ne leur donner tout au plus que sept ou huit hommes de front.

Lorsque la Municipalité arrivera par la porte du Café , avec MM. les Députés de Toulouse & plusieurs Citoyens invités de Montauban , à la suite desquels marcheront MM. les Députés de la Garde nationale de Bergerac , & autres Députés des Gardes nationales du Département de la Gironde , on battra aux champs , & il y aura *une salve*. Ils se porteront à l'Autel qui sera dressé dans le centre , auxquels se réuniront MM. les Invités. La Cavalerie , qui leur servoit d'escorte , se formera moitié à la droite de Champagne , & moitié à sa gauche.

Quand tout le monde sera placé , les tambours battront un ban : un des chefs de la Garde nationale & un de Champagne liront à leurs troupes respectives la formule du serment de fédération ; & quand ils l'auront lue , ils se réuniront vers le centre , se donneront mutuellement la main gauche , & leveront la main droite. A ce signal , les Officiers , Soldats & Volontaires des deux Corps leveront aussi la main droite , en prononçant : JE LE JURE. On fermera le ban ; & *une seconde salve*.

MM. de la Municipalité & les Députés de la Municipa-

lité de Toulouse feront le serment de maintenir le pacte fédératif arrêté entre elles , qui sera suivi d'une troisieme salve.

Il sera nommé deux Députés de chaque Régiment , dont un Officier & un Volontaire , qui se réuniront à l'Autel , ayant à leur tête le Général , pour faire le même pacte avec les différentes Gardes nationales.

Les pactes faits , on battra un ban : un des chefs de la Garde nationale lira la formule du serment ; & lorsqu'il en aura fini la lecture , il levera la main. A ce signal , les Députés , les Officiers & Volontaires des différentes Gardes nationales leveront la main , en disant : JE LE JURE. On fermiera le ban ; & une quatrieme salve.

MM. les Citoyens de Montauban qui n'ont pas encore pu prêter le serment civique à cause des troubles de leur pays , seront admis , d'après la demande qu'ils en ont faite , à le prêter en présence de leurs freres d'armes de Bordeaux. Pour cet effet , on battra un ban : un de MM. les Officiers Municipaux leur lira la formule : ils leveront la main , & prononceront : JE LE JURE. Et on fermiera le ban , avec une cinquieme salve.

On bénira un drapeau de fédération fait pour cet objet , qui sera remis à MM. de Toulouse : ce drapeau sera tenu par le chef de la Garde nationale Bordelaise à la bénédiction.

On chantera le DOMINE SALVAM FAC GENTEM , &c. DOMINE SALVAM FAC LEGEM , &c. & DOMINE SALVUM FAC REGEM. Et après l'oraison , on fera une sixieme & derniere salve.

MM. les Maire , Officiers Municipaux & Députés , se porteront sur la terrasse vis-à-vis le Café pour voir défiler. Le Régiment de Champagne défilera le premier , celui de Saint-Rémi , tous ceux de la premiere ligne , & ceux ensuite de la seconde ligne , suivant le rang de leur numéro.

Viendra ensuite l'Artillerie ; & la Cavalerie qui fermera la marche , servira d'escorte pour ramener la Municipalité.

On enverra la musique d'un des Régimens à l'Hôtel de Ville , pour conduire & ramener la Municipalité avec le drapeau de la fédération.

On défilera au pas ordinaire ; mais lorsque la queue de chaque Régiment aura dépassé la grille , on commandera le pas accéléré , afin que la colonne ne soit point arrêtée.

Le Régiment de Champagne arrivera par la porte du Café ; celui de Saint-Rémi , par la porte de la Course ; ceux de Saint-Eloi , Sainte-Colombe , Sainte-Croix & Sainte-Eulalie , par la porte de Bardineau & Figueyreau.

Ceux de Saint-Pierre , Puypaulin & Saint-Siméon , par la porte Royale ; ceux de Saint-Michel , Saint-Mexant , Saint-Projet , Saint-Seurin & Saint-Christoly , par la porte du Café.

L'Artillerie arrivera par la porte du Manege.

On commandera dix Volontaires par Régiment , un Caporal & un Sergent compris , avec deux Capitaines , deux Lieutenans & deux Sous-Lieutenans pour les commander. Les Régimens de Saint-Rémi & Saint-Eloi fourniront un Capitaine chacun ; Sainte-Colombe & Saint-Pierre , un Lieutenant chacun ; Puypaulin & Saint-Michel , un Sous-Lieutenant chacun. Ces Officiers & Volontaires se rendront à trois heures pour placer des sentinelles autour du carré du Champ de Mars , afin que les spectateurs n'y entrent pas ; ils garderont aussi la grande allée qui est au bas de la terrasse , & qui doit être occupée par Champagne & la Cavalerie.

F O R M U L E

Du serment à prêter par le régiment de Champagne & par la garde nationale de Bordeaux.

Nous jurons sur l'autel de la patrie, & en présence de l'Être suprême, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume ; d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés ou acceptés par le Roi.

Nous jurons de rester à jamais unis par les liens de la plus étroite fraternité, & de concourir par la réunion de nos lumières & de nos forces au maintien du bon ordre & de la liberté publique, dans tous les lieux où nous serons appelés, en vertu & aux termes de la loi.

FORMULE du serment à prêter par Messieurs les députés & représentans des différentes gardes nationales de Toulouse, Bergerac & autres du département de la Gironde, & par la garde nationale de Bordeaux.

Nous députés & représentans de la garde nationale de Toulouse,

Députés & représentans de la garde nationale de Bergerac,

Députés & représentans des différentes gardes nationales du département de la Gironde.

Et nous composant la garde nationale de Bordeaux,

Considérant que les citoyens déjà unis par leur dévouement à la constitution, ont le plus grand intérêt à s'assurer la protection respective de leurs forces, & à consacrer cette

union patriotique par des pactes solennels qui en imposent à tous ceux qui voudroient tenter de la rompre ;

Que s'il existe encore dans quelque partie de la France des hommes assez pervers pour chercher à égarer l'esprit du peuple , ou assez insensés pour vouloir lutter contre la volonté générale , le vrai moyen d'arrêter leurs complots & de déconcerter leurs manœuvres criminelles , est de leur montrer d'un bout de royaume à l'autre , les vrais amis de la patrie , contractant l'engagement sacré de tout sacrifier pour elle , & de voler au secours les uns des autres.

JURONS sur l'autel de la patrie , & en présence de l'Être suprême , de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume ; d'être fidèles à la Nation , à la Loi & au Roi ; d'exécuter & de faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale , sanctionnés ou acceptés par le Roi.

JURONS de rester à jamais unis par les liens de la plus étroite fraternité , & de concourir par la réunion de nos lumières & de nos forces au maintien du bon ordre & de la liberté publique , dans tous les lieux où nous serons appelés , en vertu & aux termes de la loi.

PACTE FÉDÉRATIF

Entre les Municipalités de Toulouse & de Bordeaux.

Nous députés & représentans de MM. les Maire & Officiers municipaux de la ville de Toulouse ,

Et nous Maire & Officiers municipaux de la ville de Bordeaux ,

Désirant resserrer , par tous les moyens qui sont en notre pouvoir , l'union qui existe déjà entre les citoyens de Toulouse & de Bordeaux , & voulant leur assurer plus particulièrement , & de la manière la plus expresse , le secours mutuel que la loi a voulu que les communes du royaume se prêtassent

prêtaissent les unes aux autres dans tous les cas qui pourroient l'exiger ;

Considérant qu'un des devoirs les plus sacrés des magistrats , à qui le peuple a accordé sa confiance , est de prendre les mesures les plus convenables , pour le faire jouir des avantages du bon ordre & de la tranquillité publique , pendant que les représentans de la nation s'occupent de poser & d'affermir toutes les bases de l'édifice social ;

Que si les efforts des ennemis de la constitution sont incapables de la renverser , l'expérience nous a cependant prouvé que les désordres particuliers qu'ils excitent ou qu'ils fomentent produisent de grands maux , en ce que non-seulement ils font périr des victimes souvent innocentes , mais encore en ce qu'ils retardent la marche de nos dignes représentans , & la confection des immenses travaux qu'ils ont entrepris ;

Qu'il est conforme aux vrais principes , même à des décrets formels de l'Assemblée nationale , sanctionnés ou acceptés par le Roi , d'établir entre les diverses communes du royaume des rapports intimes qui leur assurent la protection respective , & l'appui de toutes les forces qui sont à leur disposition ;

Qu'il n'est pas de moyen plus propre à rendre cette union imposante , & capable de contenir les mal intentionnés , que de la cimenter par un pacte solennel & sous la religion du serment.

Nous jurons sur l'autel de la patrie , & en présence de l'Être suprême , de rester à jamais unis , & de nous aider réciproquement par le concours de nos lumières & des forces qui sont à notre disposition , dans toutes les circonstances qui pourroient exiger ce concours , pour le maintien de la tranquillité publique dans les villes de Toulouse & de Bordeaux.

Nous jurons de regarder comme des ennemis publics tous ceux qui tenteroient de porter atteinte à la liberté individuelle , & aux droits imprescriptibles de la nation.

Et enfin renouvelant en commun , & du fond de nos

œurs , ce serment auguste qui renferme toutes les obligations du citoyen & du magistrat , nous jurons d'être fidèles à la Nation , à la Loi & au Roi ; de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume , & l'exécution pleine & entière des décrets de l'Assemblée nationale , sanctionnés ou acceptés par le Roi.

MM. les Députés instruits qu'il y avoit au Château-Trompette , dans la salle de discipline , plusieurs braves foldats de Champagne , se sont rendus au nombre de six (1) chez M. Forestier , Lieutenant-Colonel Commandant , pour lui demander , à titre de grace , la liberté de ces Camarades , & l'agrément de se trouver à l'acte de fédération , ce que M. Forestier s'est empressé de leur promettre.

Le Jeudi 17 , jour indiqué pour la cérémonie , MM. les Députés se sont rendus à l'Hôtel de Ville à l'heure fixée.

Ils y ont trouvé tout le Corps de la Municipalité , les Notables compris. MM. les Députés de Bergerac & de Libourne , ainsi qu'un très-grand nombre de Chefs , Officiers & Députés des Corps patriotiques armés dans la Sénéchaussée de Guienne.

L'heure du départ pour le Champ de Mars (2) arri-

(1) De Puger , Chaptive , Murel , Rouzet , Maynial , Caussade.

(2) Le jardin public de Bordeaux offroit avant la révolution , une de ces perspectives que l'oisiveté & l'égoïsme multiplioient d'une manière si étrange dans toutes les parties du

vée, la première division de MM. de la Cavalerie citoyenne de Bordeaux a ouvert la marche. MM. les Maire, Officiers Municipaux & Procureur de la Commune en écharpe, précédés de leurs trompettes & d'un Héraut d'armes portant en fourreau le drapeau de la fédération, & suivis de M. le Substitut du Procureur de la Commune & de MM. les Notables, rangés sur deux lignes, sont sortis par la grande porte.

MM. les Députés de Toulouse ont suivi immédiatement aussi sur deux lignes.

Ensuite MM. de Libourne & de Bergerac, MM. des différens Corps armés de la Sénéchaussée de Guienne & les Citoyens de Montauban délivrés par les Bordelais, ont défilé sans intervalle dans le même ordre, & la marche a été fermée par la seconde division de la Cavalerie citoyenne de Bordeaux.

Royaume. Mais depuis que l'amour de la Patrie a ranimé dans les Bordelais ces sentimens qui désespèrent les ennemis du bien public, la Commune de Bordeaux a cru que le plus bel emploi qu'elle pouvoit faire de ce superbe local, étoit de le destiner aux exercices qui rendront inébranlable la plus sublime des Constitutions; & l'inutile jardin qu'on se glorifioit de décorer dans des temps d'humiliation, n'a perdu dans le nouveau régime que le vuide de quelques ornemens ridicules pour conserver dans un champ majestueux l'imposant appareil des Citoyens réunis efficacement pour la cause commune..... Le nouveau Champ de Mars, tel qu'il a été disposé, embelli de tout ce que le jardin avoit d'agréable, est devenu bien plus précieux par l'usage auquel le patriotisme l'a destiné.

La foule se pressant dans les rues sans confusion , a témoigné de la manière la moins équivoque , combien ce cortège lui étoit agréable.

Les applaudissemens ont été principalement multipliés & prodigués aux Députés de Toulouse , par des cris de *Vivent les Toulousains* , à l'entrée du Champ de Mars.

Les Dames Bordelaises décorées de cocardes patriotiques , donnoient l'éclat le plus imposant & le plus flatteur au superbe amphithéâtre qui conservoit encore quelques décorations de la fête donnée par le Régiment de Saint-Seurin le jour de l'arrivée des Députés.

Le cortège a défilé d'abord devant le Régiment de Champagne , placé au pied de ce même amphithéâtre.

De là , par la gauche , devant le Régiment de Saint-Remy , & successivement devant tous les Corps formant le bataillon carré , tel qu'il avoit été projeté.

Il est passé ensuite devant la seconde ligne ; & revenu au centre du Régiment de Champagne , il s'est porté perpendiculairement vers l'Autel , autour duquel il s'est rangé.

Le Chapitre de Saint-Seurin l'y attendoit avec l'impatience que la Religion & une saine politique auroient donnée aux privilégiés les plus intéressés.

La cérémonie fut commencée & continuée dans l'ordre qui avoit été indiqué.

Avant la bénédiction du drapeau , M. le Curé-Chanoine de Saint-Seurin prononça un discours animé de cette éloquence du sentiment bien préférable à tout ce que l'art peut offrir de plus séduisant.

Les spectateurs déjà si bien disposés en furent émus au point , qu'à l'instant où M. de Duras remit aux Députés de Toulouse le drapeau qui leur étoit destiné , emportés par un mouvement qu'il est bien plus facile de suivre que d'exprimer , les Députés , les Officiers Municipaux & Notables , les Chefs des Corps , tous ceux qui se trouvoient à portée de l'Autel de la Patrie , se précipiterent les uns dans les bras des autres ; & communiquant à toute l'Armée l'agitation la plus délicieuse , firent distinguer à travers les cris de joie , le bruit du canon , de la musique guerrière & des chants religieux , le plaisir dont chacun d'eux reçut en ce moment des impressions si profondes.

La cérémonie finie , les Députés de Toulouse se sont rangés sur trois de front autour du drapeau fédératif , & ont reçu parmi eux des Députés de Libourne , Bergerac & autres. La Municipalité les a suivis.

Ils ont défilé devant l'armée sur les mêmes lignes qu'ils avoient parcourues avant de s'approcher de l'Autel.

Arrivés sur la terrasse vis-à-vis le café , les Députés de Toulouse se sont rangés en bataille autour du drapeau , & MM. de la Municipalité

se sont placés en avant sur les deux ailes.

L'armée en défilant, a salué de ses drapeaux le drapeau fédératif comme elle l'avoit fait lorsque ce même drapeau étoit passé dans les rangs.

Dès que l'armée s'est trouvée hors du Champ de Mars, la musique & un détachement du Régiment de Saint-Seutin ont ouvert une nouvelle marche aux Députés de Toulouse.

Ceux-ci ont précédé la Municipalité qui les a accompagnés jusques au lieu du rendez-vous de la Députation.

Les Députés s'y sont rangés en bataille & y ont reçu de la Municipalité qui a défilé devant eux, de nouvelles assurances de tout ce que la ville de Toulouse doit se promettre de celle de Bordeaux.

Le soir, à onze heures, sur l'invitation qui lui avoit été faite par le Régiment de Saint-Remy, la Députation s'est rendue en corps à la superbe fête disposée dans le magnifique bâtiment de la Comédie.

Les Députés y ont admiré, avec tous ceux qui y avoient été introduits, tout ce que le patriotisme avoit fourni d'ingénieuses ressources pour tirer le meilleur parti de l'immense local dans lequel la somptuosité, l'ordre & l'abondance commandoient merveilleusement à la confusion apparente qui n'étoit pas un des moindres charmes d'une assemblée d'environ six mille ames.

Le lendemain Vendredi 18, les Députés ont reçu les visites de MM. de Libourne, de Bergerac

& autres chez lesquels ils se sont aussi rendus.

Ils ont rempli vis-à-vis de la Municipalité , de MM. du Conseil , de l'Armée patriotique & de MM. de l'Etat-Major général , tous les devoirs de bienfaisance que MM. les Bordelais ont rendu si agréables aux Toulousains.

Les pactes de fédération ont été expédiés , & les Députés dans leurs adieux , se sont convaincus de nouveau qu'en cédant aux transports qui les ont conduits vers ceux qui ont excité leur admiration , les sentimens qu'ils ont éprouvés n'auroient été que ceux d'un juste retour si les circonstances avoient mis les Patriotes de Bordeaux dans la position de faire le premier pas vers les Patriotes de Toulouse.

Les Députés instruits qu'en cédant au plaisir de témoigner plus particulièrement leur affection à leurs nouveaux freres , plusieurs Membres de plusieurs Corps non-seulement avoient formé le projet d'accompagner leurs Camarades de Toulouse jusqu'à une certaine distance de Bordeaux , mais même qu'ils en avoient demandé l'agrément à leurs chefs , & que M. de Courpon avoit autorisé quelques dispositions à cet égard , se sont rendus Samedi matin chez M. de Courpon pour lui témoigner combien ils étoient sensibles à cette nouvelle démonstration d'attachement de la part de leurs Camarades , & pour lui exposer les difficultés de l'exécution d'un semblable projet , le départ des Députés devant nécessairement être fixé à différentes heures , à raison de

la difficulté de trouver aux postes un nombre suffisant de chevaux.

MM. Rouzet, Bellegarde & Baudens, Commissaires en cette partie, se sont aussi présentés encore une fois à M. de Duras.

Cependant MM. Henault, Tournier, Baudens & Sabatier n'ont pu se soustraire aux empressements de quelques-uns de leurs Camarades de la Cavalerie Bordelaise.

Parvenus à priver les Patriotes armés du plaisir d'une course que l'excessive chaleur pouvoit rendre pénible, les Députés n'ont pas obtenu le même succès auprès du club du Café National, MM. Trebos, Bellegarde & Rouzet ayant resté le Samedi jusques après deux heures pour attendre les dernières dépêches, MM. Rouzet & Trebos ont été retenus par la société, qui les a ensuite conduits auprès de M. Bellegarde, & les a accompagnés dans six voitures près de la première poste, où les Députés ont reçu pour leurs Concitoyens, de la part des Patriotes de Bordeaux, de nouvelles assurances du plaisir que la fraternité des Toulousains fait goûter aux Bordelais (1).

(1) Ce n'a pas été seulement dans les Corps autorisés que les Patriotes de Toulouse ont reçu à Bordeaux l'accueil le plus distingué. La Société du Café National ayant invité à une fête des plus brillantes MM. Sahuqué, Traissac, Rouzet & Trebos; les sântés ayant été tirées au fort pour mieux se rapprocher de l'égalité, celle de la Municipalité & du Général de l'Armée de Toulouse portée la première, prouva aux

Jaloux du précieux dépôt du drapeau fédératif auquel devront se rallier dans les circonstances les compagnons d'armes des deux Cités, les Députés ont indiqué leur rendez-vous de retour à Grisolles, distant de Toulouse de trois postes & demie, pour Lundi 21 à midi.

La majeure partie s'y est trouvée de très-grand matin; & MM. les Dragons patriotiques ayant envoyé un exprès pour annoncer que leur Légion en corps s'avançoit jusqu'à Saint Jory!, à deux postes de Toulouse, la députation a nommé quatre Commissaires pour aller les joindre sur-le-champ.

MM. Henault, Tournier, Baudens & Sabatier ont reçu de leurs freres d'armes les témoignages de la plus tendre affection: dans le nombre des dispositions simples, mais bien intéressantes, que MM. les Dragons avoient faites, on distinguoit la place destinée au Drapeau fédératif, au-dessus duquel on avoit placé l'inscription suivante:

Bordelais, Toulousains, que des chaînes légères

Jusqu'à présent avoient unis,

Fédérés désormais, plus justement amis,

Vous ne vous traiterez qu'en freres.

Le plaisir de la réunion à Saint-Jory de tous les Députés, avec les Dragons & les Patriotes qui avoient cédé à l'impatience d'embrasser leurs amis,

Députés présens que les Bordelais n'avoient pas besoin d'être en armes ou en écharpes pour témoigner aux Toulousains les sentimens les plus flatteurs.

auroit été sans mélange , sans l'accident arrivé à M. Dupuy , Dragon.

Cependant il seroit difficile de définir si le délicieux intérêt qu'il a inspiré en se faisant placer dans une voiture au milieu de l'escorte , malgré que sa situation exigeât qu'il évitât tout mouvement , n'étoit pas une sorte de jouissance patriotique bien propre à soulager la douleur des Patriotes. Etant bien reconnu que sa blessure ne sera point dangereuse , qu'il se console de ne pas se trouver avec ses amis le jour de la confédération ; il n'en sera que plus affectueusement porté dans le cœur de ses Camarades Puissé cette confiance accélérer sa guérison !

La marche depuis Saint-Jory a été réglée de manière que le déploiement du Drapeau fédératif fût fait au moment où la députation se trouveroit en présence de l'Armée. Ce qui a été exécuté au-delà du jardin des Minimes.

Les Députés sont descendus là de leurs voitures , & se sont rangés autour du Drapeau dans le même ordre qu'ils avoient observé à Bordeaux au retour du Champ de Mars.

MM. le Général , le Major-Général , l'Aide-Major-Général & les Aides-de-Camp du Général les attendoient à une certaine distance du corps de l'Armée , où ils ont reçu des Députés , & leur ont donné les témoignages les moins équivoques des sentimens les plus durables.

L'Armée s'est tenue en bataille pendant le pas-

sage des Députés, qui ont reçu chacun de leurs Camarades, dans les Légions dont ils se trouvent membres, les couronnes que le civisme leur avoit préparées.

Le Drapeau fédératif a été reçu au passage avec tous les honneurs dont l'importance & l'agrément de la confédération pouvoient donner l'idée à de vrais amis.

Aux plaisirs qu'ont procuré à chacun des Députés les effusions particulières de leurs Camarades, le patriotisme a ajouté une nouvelle jouissance non moins délicate : celle des Légions qui n'avoit point voté pour la députation à Bordeaux, a témoigné aux Députés en la personne du premier d'entr'eux, auquel elle a aussi remis une couronne, combien elle étoit satisfaite que les circonstances lui permissent de partager la joie publique, & de se réunir à la majorité des Citoyens dans une circonstance aussi intéressante.

Dès que le charmant désordre des embrassemens & autres démonstrations de joie a permis à M. le Général, qui y participoit d'une manière bien flatteuse, de régler la marche, la députation, environnant le Drapeau, s'est avancée la première, & l'Armée a suivi dans l'ordre accoutumé.

Huit de MM. les Officiers Municipaux, le Procureur de la Commune, & un détachement de chaque Légion attendoient la députation à la porte Matabiau.

M. Camy, pour la députation, a adressé la pa-

role à la Municipalité, qui a répondu par l'organe de M. Vignoles.

Les applaudissemens & les cris de *vivent les Bordelais, vivent les Députés*, ont accompagné la Municipalité & la députation jusques à l'hôte de Ville, où quatre Officiers Municipaux ont reçu à la porte MM. les Députés, qui se sont exprimés encore une fois par l'organe de M. Camy. M. Malpel lui a répondu.

La séance a été ouverte dans le grand Consistoire, où le drapeau fédératif a été tenu par M. le Général.

On a appelé les huit Commissaires de chaque Légion pendant que leurs Corps étoient en bataille sur la Place-Royale.

L'Assemblée ainsi formée, les portes ont été ouvertes à la Commune, qui a bientôt rempli la salle.

Ensuite M. Camy a adressé la parole à M. le Maire, en lui remettant les dépêches de la Municipalité de Bordeaux.

M. le Maire les ayant reçues, les a remises à M. Rouzet, Secrétaire de la députation, pour en faire la lecture.

*C O P I E de la Lettre de MM. les Officiers
Municipaux de Bordeaux , à MM. les Officiers
Municipaux de Toulouse.*

Bordeaux, le 17 Juin 1790.

M E S S I E U R S ,

Lorsque répondant au zèle de notre brave Garde nationale , nous la requîmes de voler au secours des Citoyens de Montauban , qu'opprimoit un aveugle fanatisme , nous ne fîmes que remplir l'obligation que nous imposoit le double serment que nous avions prêté & comme Citoyens , & comme Magistrats. Vous dûtes reconnoître aux grandes précautions que nous avions prises pour prévenir tout malheur qui ne seroit pas nécessaire , que c'étoit la paix & non la guerre que nous envoyions vers les murs de cette Ville , déjà livrée aux horreurs de la sédition & de la discorde ; nous ne vîmes d'autres moyens d'arrêter les massacres déjà commencés , que d'annoncer , par l'envoi d'une armée de Citoyens , que les coupables deviendroient bientôt victimes , s'ils ne cessôient de se livrer aux fureurs qu'on avoit su leur inspirer. Nos espérances n'ont point été trompées , & le succès le plus complet a couronné la généreuse entreprise de notre Garde nationale.

Vous avez contribué vous-mêmes , Messieurs , à ce succès si honorable & si consolant : les ennemis du bien public avoient pu se flatter que quelque étincelle du feu qu'ils avoient allumé dans Montauban atteindroit les Villes voisines , & peu à peu embraseroit tout le midi de la France ; votre démarche , Messieurs , votre attachement inviolable aux bons principes , votre résolution de vous unir à nous , a

détruit cet espoir, & forcé les mal intentionnés, ou à fuir ou à se cacher, ou enfin à renoncer à des projets qu'ils se sont vus dans l'impuissance de réaliser.

Jouissez avec nous, Messieurs, de ce triomphe qui nous est commun; nous allons former aujourd'hui ce pacte fédératif qui fut le vœu de votre cœur & du nôtre : avant que n'eût été proposé le pacte fédératif universel, qui, le 14 Jillet, donnera à l'Europe le spectacle le plus important dont fassent mention les Annales d'aucun Peuple; le nôtre, Messieurs, en sera le prélude; il n'en deviendra que plus inviolable & plus sacré; ce sera pour la Municipalité de Bordeaux une jouissance bien douce d'acquiescer dans une fête solennelle le droit de mettre au rang de ses frères les plus chéris, les plus intimement unis, les Magistrats de la ville de Toulouse. Ce soir, Messieurs, & vous & nous, & vos Gardes nationales & les nôtres, nous n'aurons plus qu'un même cœur, un même vœu, un même drapeau, la liberté que nous avons conquise, la Constitution qui nous l'assure, la Nation, la Loi & le Roi, voilà les liens éternels de notre confraternité.

Nous sommes avec les sentimens les plus fraternels,

M E S S I E U R S ,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Maire & Officiers Municipaux de la ville de Bordeaux.

Le Comte de Fumel, Maire; P. Ferrière, Officier Municipal; Lagarde, Officier Municipal; Izac Tarteiron, Officier Municipal; Crozilhac, Officier Municipal; Duvorgieu, Officier Municipal; Despujol, Officier Muni-

pal ; Duranteau , Officier Municipal ; Martignac , Officier Municipal ; Viguezon , Officier Municipal ; Courau Paine , Officier Municipal ; Arnoux , Officier Municipal ; L. A. Chicon-Bourbon , Officier Municipal ; L. Alphonse , Officier Municipal ; Desmirail fils , Officier Municipal ; Louvrie , Officier Municipal ; Barennes , Procureur de la Commune ; Duranthon , Substitut ; Basseterre , Secrétaire-Greffier ,
signés à l'original-

Copie de la lettre écrite par MM. les Officiers Municipaux de Bordeaux , à MM. les Officiers Municipaux de Toulouse.

A Bordeaux le 18 Juin 1790.

MESSIEURS,

Enfin vos vœux & les nôtres sont remplis. Hier au soir dix-sept Juin , époque à jamais mémorable dans l'histoire du genre humain , fut juré entre vous & nous , entre vos Gardes nationales & les nôtres ; ce pacte fédératif , qui donnant une nouvelle énergie à nos sentimens mutuels , assurera le succès de nos communs efforts pour le bonheur de la Patrie.

Nous avons donné à cette grande fête tout l'éclat dont elle étoit susceptible ; mais ce qu'elle eut de plus auguste , ce fut sans doute l'élancement de tous les cœurs patriotes , vers tous les devoirs qu'annonçoit & consacroit la formule de leur serment : combien toutes les pompes humaines sont au-dessous de ce sentiment religieux qui domine une grande assemblée , lorsque prenant le Ciel pour témoin des obligations qu'elle s'impose , elle le prend en même-temps pour garant de ses inprescriptibles droits.

Qu'elle fut attendrissante, Messieurs, la scène où, après avoir reçu votre serment, après avoir donné le nôtre, nous nous précipitâmes dans les bras de vos représentans pour vous unir plus intimement à nous ! quel moment que celui où, vous livrant le Drapeau que nous avions fait bénir, nous sentîmes que malgré les distances, nous serions toujours présens à vos regards, que les deux Municipalités, les deux Villes, les deux Armées ne seroient plus qu'une seule Municipalité, une seule Ville, une seule Armée ! L'expression, Messieurs, ne peut point rendre ce que nous avons éprouvé ; & c'est, nous osons le croire, ce que vous sentirez vous-même lorsque Messieurs vos Députés vous rendront compte de ce qu'ils ont éprouvé à leur tour.

Permettez-nous donc, Messieurs, de nous en remettre à ce qu'ils pourront vous dire de notre devouement & de nos transports eux seuls peuvent en être les interpretes fidelles ; parce qu'ils ont tout vu, tout partagé, & qu'ils ont pu lire dans nos cœurs ce qu'il nous seroit impossible de tracer sur le papier.

Nous sommes avec les sentimens les plus fraternels,

M E S S I E U R S ,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Maire & Officiers Municipaux de la ville de Bordeaux.

Le Comte de Fumel, Maire ; P. Ferriere, Lagarde, Izac Tarteiron, Louvrié, Crozillac, P. A. Chicon-Bourbon, Alphonse, Duverguier, Desmirail fils, Duranteau, Despujol, Viguezon, Arnoux, Courau l'aîné, Officiers Municipaux, Barennes, Procureur de la Commune ; Duranthon, Substitut ; Basseterre, Secrétaire-Greffier, ainsi signés.

P. S. Nous sommes occupés dans ce moment de rédiger le procès verbal de la fête d'hier dont nous aurons l'honneur de vous envoyer une copie, ainsi qu'une copie manuscrite du pacte fédératif dont nous vous envoyons d'avance une copie imprimée, signée de nous tous ; Basseterre Secrétaire Greffier, signé.

A la fin de chacune des pieces , les applaudissemens & les cris de *vivent les Bordelais* ont procuré aux députés une nouvelle jouissance qui leur rappeloit bien agréablement celles de ce genre auxquelles ils s'étoient si souvent livrés à Bordeaux.

M. le Général ayant ensuite reçu les dépêches de l'Armée Bordelaise , a eu une nouvelle occasion de recevoir les applaudissemens & les hommages de ses Concitoyens. Il a remis le paquet à M. Rouzet ; cette lecture a fait sur les Auditeurs la même impression que celle qu'avoient produit les lettres de la Municipalité.

COPIE de la Lettre de la Garde nationale Bordelaise , à la Garde nationale Toulousaine.

CHERS CAMARADES ET CONFÉDÉRÉS,

LES amis de la Patrie & ceux de l'humanité , sont aussi ceux d'une constitution qui rend à l'homme des droits inaliénables & une dignité trop long-temps oubliée. Elle doit trouver des défenseurs par-tout où le sentiment de la liberté exerce son empire , & jamais sans doute , cet empire ne sera mieux établi que dans le cœur des Français. Lors donc qu'appelés vers nos frères de Montauban par le cri de la Patrie outragée , nous avons volé à leur secours , nous étions bien sûrs de rencontrer par-tout le même zèle , le même dévouement , le même esprit qui nous animoient ; nos yeux se tournoient sur-tout vers vous , chers Camarades , & notre espérance ne pouvoit être déçue ; ainsi vos offres généreuses ne nous ont pas surpris , mais nos cœurs ont été touchés des témoignages d'affection & de confiance qui ont accompagné

notre démarche. L'accueil vraiment distingué que vous avez fait ensuite à ceux de nos Camarades que divers motifs ont attirés dans votre Ville , a encore ajouté à notre reconnaissance , & vous y avez mis le comble par la demande d'une fédération que chacun de nous désiroit avec la même ardeur.

Il est réalisé cet acte important & auguste , & vos Députés ont été témoins de l'empressement avec lequel toute l'Armée Bordelaise y a concouru. Ils ont pu lire dans tous les yeux , la joie de tous les cœurs , & ce sentiment partagé par les individus de tout âge & de tout sexe , a fait de ce jour solennel , un jour de fête pour nos concitoyens , un jour de triomphe pour les vôtres. Puissé ce tableau touchant se tracer à votre esprit , chers Camarades & confédérés , lorsque vos Députés déployant à vos yeux ce drapeau fédératif qu'ils ont reçu de notre amour fraternel , vous diront avec quelle ardeur nous avons juré de nous rallier à ce signe glorieux , si jamais le danger de la liberté nous fait un devoir de combattre & de mourir pour elle !

Nous sommes , chers Camarades & confédérés ,

Vos dévoués & affectionnés freres d'armes ,

La Garde nationale Bordelaise.

Le Duc DE DURAS , Général & Président du Conseil.

Meu. DIROUARD , Secrétaire du Conseil.

LE BRUN , Secrétaire du Conseil.

Bordeaux le 18 Juin 1790.

M. Rouzet a ensuite rappelé à la Commune une des circonstances qui avoient frappé à Bordeaux la Députation.

Il a parlé de l'empressement avec lequel les Dames Bordelaises avoient arboré la cocarde nationale , au premier instant où elles s'étoient aperçues que l'adoption de ce signe patriotique seroit agréable aux Patriotes qui s'étoient si généreusement dévoués à la cause publique.

Il a proposé aux Dames de Toulouse d'imiter les Dames de Bordeaux ; & la Commune , en applaudissant à la proposition , a exprimé le vœu qu'elle formoit de voir ce nouvel ornement placé sur les cœurs que le patriotisme captivera sans doute désormais plus sûrement que les autres qualités auxquelles le beau sexe pouvoit se glorifier de se rendre.

M. le Procureur de la Commune a ensuite pris la parole pour requérir de son chef des remerciemens à MM. les Députés , qui ont été votés par acclamation.

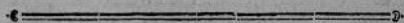
M. le Général voyant que ce ne seroit remplir qu'à demi l'attente des Citoyens , que de leur montrer le lendemain le drapeau fédératif qu'il n'étoit pas possible de porter dans les différens quartiers pendant le restant de la nuit , a demandé qu'on agréât que cette cérémonie fût renvoyée à Jeudi , jour de fête.

Ce qu'il a dit à ce sujet a été vivement applaudi par des cris de *vive le Général* , & la Commune n'a pas été moins satisfaite d'apprendre que les huit Commissaires réunis des Légions avoient admis à leur commission , pour y avoir voix délibérative ,

jusques à la conclusion de leur travail , les Citoyens honorés de la Députation à Bordeaux , comme un témoignage de la satisfaction que les Députés ont procurée aux Légions.

Après quoi la séance a été levée , & le drapeau a été porté dans une des salles intérieures de la Maison Commune.

Collationné, ROUZET, Secrétaire.



L'an 1790, & le 23 Juin après midi, les Députés de l'Armée Toulousaine vers l'Armée Bordelaise, assemblés en la forme ordinaire , sous la présidence de M. Douziech , Général ,

M. Rouzet , Secrétaire de la Députation , ayant fait lecture du procès verbal ci-dessus, l'Assemblée attestant l'exactitude des faits, l'a adopté dans tout son contenu.

Douziech , Général , Président ; *Camy* , Major ; *Duffourd* , Capitaine des Grenadiers de la Légion de la Daurade ; --- Baudens , Tournier , Grenadiers de la premiere Légion de Saint-Etienne ; -- *Dorliac* , Major de la seconde ; --- *Chaptive* , Lieutenant ; *Zimmerman* , Lieutenant des Grenadiers de la troisieme ; --- *Sahuqué* , Colonel ; *Traiffac* , Capitaine des Grenadiers de la Légion du Faubourg Saint-Etienne ; ---- *Maynial* , Major en second de la Légion de la Pierre ; ----- *Loubet* , Lieutenant-Colonel ; *Salettes* , Capitaine de la Légion de la

Dalbade ; ----- Trebos , Capitaine dans la Légion Saint-Pierre ; ---- Caussade , Grenadier de la première Légion Saint-Barthelemi ; --- Murel , Capitaine ; Lefflet-Panféron dans la même Compagnie de la Légion Saint-Michel ; --- Bellegarde , Colonel en second ; Cariven , Major de la Légion Saint-Sernin ; ---- de Puget , Capitaine ; Nogués , Fourrier des Grenadiers dans la Légion du Taur ; ---- Henault , Colonel ; Sabatier , porte étendard des Dragons patriotiques.

Collationné, ROUZET , Lieutenant-Colonel de la Légion de la Pierre , Secrétaire de la Députation.

A T O U L O U S E ,

Chez D. DESCLASSAN , Maître-ès-Arts , Imprimeur
de l'Académie Royale des Sciences.

